

LE DESSEIN INSPIRE PAR DIEU A G.-JOSEPH CHAMINADE, FONDATEUR

Noël le Mire S.M.

Revue marianiste internationale

n°1 mars 1984, p. 17-23 ; et n°2, octobre 1984, p. 28-35

I

Dans le canon 578 du Code de Droit Canonique de 1983, on peut lire : « Fundatorum mens atque proposita a competenti auctoritate ecclesiastica sancita ... ab omnibus fideliter servanda sunt », « Tout le monde doit avoir à cœur de conserver l'esprit et les intentions des Fondateurs ... une fois que l'Eglise les a approuvés ».

Ces mots « mens et proposita » expriment de manière très heureuse ce qu'ailleurs on appelle « charisme » du Fondateur. Le fait d'employer ces deux mots (mens et proposita) a l'avantage de signaler comme complémentaires les buts de la fondation et l'esprit qui les anime et leur donne vie.

Le Père G. Joseph Chaminade a fait beaucoup de choses au cours de sa vie, mais on peut aisément déceler chez lui, en tant que Fondateur, des « mens et proposita » : il y a les intentions apostoliques et les institutions qu'elles ont fait naître, et puis, il y a l'esprit qui les a animées et qui continue à animer toutes les œuvres et toutes les communautés de la grande Famille Marianiste.

Pour mieux saisir l'esprit et les intentions du Fondateur nous allons rappeler :

1. que le Père Chaminade a toujours été convaincu que ses « proposita » lui avaient été confiées par Dieu ; ce qu'il appelle *le dessein que Dieu lui a inspiré* ;

2. qu'il a eu grand soin que ce *dessein* soit *approuvé par l'Eglise* et s'est toujours considéré comme mandaté par elle dans ses entreprises apostoliques.

Puis nous étudierons l'esprit qui animait ce grand dessein : la conviction d'une mission toute spéciale confiée par Dieu à Marie dans l'œuvre du salut et la question toujours engageante : d'où venait donc l'assurance du P. Chaminade que ce dessein et l'esprit qui l'animait

venaient vraiment de Dieu ?

I. Le dessein, inspiré par Dieu

Le Fondateur a manifesté fréquemment sa conviction inébranlable que ses entreprises apostoliques découlaient d'un dessein venant proprement de Dieu. Voici des témoignages, tous tirés de ses écrits ; leur accumulation montre assez la constance de sa conviction, et la qualité de ses destinataires suffirait, s'il en était besoin, à prouver qu'il n'exprimait pas cette conviction à la légère.

- « J'ai confiance que Dieu accomplira le *dessein* qu'il daigna *m'inspirer* malgré toute mon imperfection » (A Mgr d'Aviau, 27 août 1818, en lui présentant un avant-projet de « Constitutions » (**Lettres** de M. Chaminade, Tome I, p. 179)

- « Quant à ce qu'il (M. David) ajoute, qu'il est aussi auteur que moi de l'Institut, pourquoi ne pas lui demander ce que cela signifiait ? Est-ce à lui que Dieu l'a *inspiré* ? » (31 mars 1824, au P. Caillet, envoyé officiellement en mission dans le Nord ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome I, p. 530)

- « Le Ciel continue à répandre ses bénédictions sur l'Institut de Marie, qu'il a daigné *m'inspirer*, pour coopérer à la régénération de notre belle patrie » (7 avril 1825, à Mgr Frayssinous, ministre des Affaires Ecclésiastiques, à qui il adresse une demande en autorisation de la Société de Marie ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome II, p. 11)

- «L'Institut de Marie ne serait pas *d'inspiration divine*, s'il pouvait produire de si misérables effets ... » (19 mai 1825, au P. Caillet qui lui avait signalé des critiques qui couraient en certains milieux ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome II, p. 47)

- «J'agis actuellement pour Paris, comme j'ai agi jusqu'à présent pour tout ce qui regarde la Société de Marie. Convaincu, d'une part, que *Dieu la veut*, et d'autre part, que je n'ai aucune aptitude ni capacité pour cette œuvre de la bonté et de la miséricorde de Dieu sur notre malheureuse patrie, je me jette dans toutes les voies que la Providence semble m'ouvrir. Je ris, quelquefois, de ce que quelques bonnes personnes attribuent certaines opérations à mon esprit et à ma capacité» (23 juillet 1825, au P. Caillet ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome II, p. 101)

- « Mais vous, mes chers Enfants, redoublez de zèle pour le

soutien et l'accroissement de l'œuvre que le Seigneur nous a *inspirée* et à laquelle nous nous sommes entièrement dévoués» (4 décembre 1833, Circulaire à toute la Société de Marie ; Lettres de M. Chaminade, Tome III, p. 358)

- « Je crois, Monseigneur, à toutes vos bonnes intentions et à toutes celles de vos respectables collègues dans l'Episcopat. Mais comme ils n'ont pas une *mission expresse* à l'effet de fonder entièrement ces institutions, et que le Seigneur, malgré toute mon indignité et mon incapacité, a daigné me la donner pour sa gloire : Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia : permettez que je travaille jusqu'à ma mort» (15 février 1848, à Mgr Chamon, évêque de Saint-Claude, son vieil ami ; citation prise d'une lettre à M. Meyer, Lettres de M. Chaminade, Tome VII, p. 544)

- « Tout misérable que je sois, j'ai cru et je crois que N.S. Jésus-Christ a daigné m'inspirer la fondation de la Société de Marie» (6 juin 1848, à M. Hamon, sulpicien, Supérieur du Grand Séminaire de Bordeaux ; Lettres de M. Chaminade, Tome VII, p. 568)

- « En entreprenant la fondation de la Société de Marie, *de la part de Notre Seigneur* et aussi de celle *de son auguste Mère*, dans les temps si difficiles où fut faite l'entreprise ... » (18 octobre 1848, à MM. Ramonet et Faye, arbitres sur des affaires temporelles ; Lettres de M. Chaminade, Tome VII, p. 630)

Ici, quoique antérieur, une partie d'un témoignage spécialement fort car il est adressé au Souverain Pontife :

«Voilà, Très Saint Père, le dessein que la divine Providence *m'inspira*, dans la fondation de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie, il y a plus de vingt ans» (16 septembre 1838, à Grégoire XVI ; Lettres de M. Chaminade, Tome IV, p. 375)

Quant à *l'objet de ce dessein* il se révélera être fort simple, tout en se développant dans l'histoire, principalement en deux temps. Il s'agit de la **restauration de la foi**, par des moyens adaptés à l'esprit du siècle. Puis il apparaît que les moyens ainsi mis en œuvre ne peuvent continuer, après la mort du fondateur, que grâce à *un homme qui ne meurt pas* ; il apparaît également qu'une certaine radicalité de vivre l'évangile fait partie intégrante de la vie de l'Eglise ; ces deux nécessités amèneront la fondation des Ordres religieux.

- « Pour opposer une digue puissante au torrent du mal, le Ciel m'inspira au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique, afin de raviver ou de rallumer partout le divin flambeau de la foi, en présentant de toute part au monde étonné des masses imposantes de chrétiens catholiques de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qui, réunis en associations spéciales, pratiquassent sans vanité comme sans respect humain notre sainte religion, dans toute la pureté de ses dogmes et de sa morale ...

Dès lors, Très Saint Père, des Congrégations ferventes, les unes d'hommes et les autres de femmes, se formèrent dans plusieurs villes de France ; la religion eut le bonheur d'en compter en peu de temps un assez grand nombre, et beaucoup de bien se fit.

Mais, Très Saint Père, ce moyen, tout excellent qu'il soit, lorsqu'il est exploité avec sagesse, ne suffisait pas ...

J'ai cru devant Dieu, Très Saint Père, qu' il fallait fonder deux Ordres nouveaux, l' un de vierges et l'autre de jeunes gens, qui, tout en prouvant au monde par le fait de leurs bons exemples, que le christianisme n'est pas une institution vieillie, et que l'Évangile est encore praticable aujourd'hui comme il y a 1800 ans ... » (16 septembre 1838, à Grégoire XVI ; Lettres de M. Chaminade, Tome IV, p. 374-375)

- « Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelque âge, de quelque état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission » (8 octobre 1814 ; Lettres de M. Chaminade, Tome I, p. 87-88)

« Dès les premières entrevues, ... on posa en principe : 1° qu'il s'agissait d'un véritable corps religieux, dans toute la ferveur des temps primitifs ; 2° que ce corps serait mixte, c'est à dire composé de prêtres et de laïques ; 3° qu'il aurait pour œuvre principale l'éducation de la jeunesse ... les missions, les retraites, l'établissement et la direction des congrégations ... 5° surtout qu'il serait sous la protection et comme la propriété de la Sainte Vierge » (Récit, fait en 1819, des premières réunions de la Société de Marie, à partir du 2 octobre 1817 ; ce récit encore inédit est reproduit dans le document polycopié du P. Henri Lebon S.M., « Société de Marie (marianistes) ; histoire d'un siècle 1817-1917 », p. 7)

II. Dessein approuvé par l'Eglise

- « Mais, pourrez-vous me dire, c'est une imagination ; c'est une présomption. Il est bien vrai que je suis capable d'imaginer de moi ce qui n'est réellement pas. Pour éviter l'erreur, j'ai consulté en détail le Vicaire de J. Ch. sur la terre. Je lui ai présenté les Constitutions de la Société de Marie et de l'Institut des Filles de Marie ; il a daigné approuver l'une et l'autre Institution et donner louanges à leurs Constitutions» (6 juin 1848, à M. Hamon ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome VII, p.568)

Ce qu'écrivit le Vénérable Chaminade tout à la fin de sa vie, il l'avait toujours pratiqué, ne faisant rien sans l'Evêque ; mais ce recours à l'autorité de l'Eglise est tout spécialement marquant à partir de l'année 1800, où il désire être mandaté explicitement par la plus haute autorité de l'Eglise de Jésus Christ. Et il aura soin de transmettre ce mandat à ses successeurs. On pourrait citer bien des textes ; qu'il nous suffise ici de citer les plus importants, tournant tous autour de la mission qu'il a conscience d'avoir reçue du Saint Siège, par les Lettres de Missionnaire Apostolique¹.

-« ...le Ciel m' inspira, au commencement de ce siècle, de solliciter du Saint-Siège les lettres patentes de Missionnaire apostolique ... je répandis dans une humble supplique mon âme tout entière aux pieds de Notre Saint Père le Pape Pie VII, qui, daignant écouter favorablement ma prière, m'accorda les plus amples pouvoirs, par un Décret du 28 mars 1801 » (16 septembre 1838, à Grégoire XVI ; **Lettres** de M. Chaminade, Tome VI, p. 374)

- « Je vais vous dire mon secret tout entier ... Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie, sous l'autorisation néanmoins des Ordinaires des lieux. Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une Congrégation telle que celle qui existe » (8 octobre 1814, à Adèle de Trenquelléon ; Lettres de M. Chaminade, Tome I, p. 87)

- « La Société de Marie est une des œuvres de l'Eglise dans laquelle réside l'Esprit de Dieu. Si l'Esprit de Dieu n'est pas en

¹ Cf. à ce sujet le livre de Philippe Pierrel : *Sur les chemins de la mission ... G.-Joseph Chaminade, fondateur des Marianistes (1761-1850)*.

moi personnellement, à cause de mon indignité, il est en moi comme Supérieur d'une Société agréée de l'Eglise par ses Evêques, par le Souverain Pontife lui-même, par le Nonce apostolique, quoique ses Constitutions n'aient pas ultérieurement encore l'approbation de l'Eglise. Moi-même n'en ai jeté les fondements que comme Missionnaire apostolique » (21 mai 1832, à J.B. Lalanne ; Lettres de M. Chaminade, Tome III, p. 150)

- « J'ai toujours agi en vertu d'un Bref de Missionnaire apostolique, reconnu spécialement par le Métropolitain dans le diocèse de Bordeaux ... et, dans le diocèse spécialement de Bordeaux, j'ai toujours été autorisé et approuvé pour faire tout ce qu'un Archevêque pouvait faire lui-même ... j' ai rendu un compte exact et circonstancié à Mgr le Nonce apostolique en France de toutes les espèces d'institutions que j'avais faites...» (31 Juillet 1832, au P. Chevaux ; Lettres de M. Chaminade, Tome III, p. 176)

- «Peu de temps après la fondation de la Société, je fis part de cette œuvre au Souverain Pontife, en ma qualité de Missionnaire apostolique ... Vous savez que Monseigneur le Nonce apostolique à Paris approuva beaucoup la conduite que nous avons tenue dans l'institution, soit des Congrégations, soit de l'Institut des Filles de Marie, soit de la Société de cet aimable Nom» (24 décembre 1835, à J.B. Lalanne ; Lettres de M. Chaminade, Tome III, p. 548 et 549)

Cette volonté de remplir le dessein que Dieu lui avait inspiré sous l'autorité de l'Eglise et par son mandat, ne se trouve probablement pas mieux exprimée que dans la Circulaire du 8 mars 1840, où il annonce que la qualité de Missionnaire apostolique qu'il avait sollicitée presque quarante années plus tôt, devenait le titre même des Supérieurs Généraux ses successeurs :

-«Mais vous admirerez surtout l'insigne privilège accordé à tous les Supérieurs généraux mes successeurs. Le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont j'ai l'honneur d'être revêtu moi-même, leur rappellera à jamais, ainsi qu'à vous, que notre œuvre est une mission, un écoulement et une participation de l'apostolat de Jésus Christ. Nous sommes tous missionnaires ; les simples Frères laïques et les religieuses Filles de Marie sont aussi missionnaires : tous missionnaires catholiques, avoués du Saint-Siège. Il fallait donc que le premier Supérieur, dont les prêtres et

les laïques, soit de la Société, soit de l'Institut, ne sont sous ce point de vue que les vicaires ou les délégués, fût plus spécialement avoué du Souverain Pontife, et reçût de lui le caractère sacré de la mission qu'il exerce de sa part, par lui-même et par les siens, dans l'Eglise de Dieu... Voilà pourquoi j'ai demandé cette faveur, et voilà ce qu'elle signifie dans la pensée du Bref pontifical...

Accueillez donc, mon cher Fils, ce précieux Bref comme je vous le présente. C'est un gage plus particulier de ma tendresse pour vous, et c'est le titre d'héritage par lequel je vous lègue, en quelque sorte, ces pouvoirs spéciaux, qui m'ont si puissamment aidé, depuis les jours mauvais de la Révolution, dans la carrière aussi sainte que difficile de la sanctification des âmes» (Lettres de M. Chaminade, Tome V, p. 160-161)

Voilà d'ailleurs comment le Vénérable Chaminade avait sollicité cette faveur :

-«Très Saint Père, Le Fondateur et Supérieur général de la Société de Marie, Missionnaire apostolique, humblement prosterné aux pieds de Sa Sainteté, a l'honneur de la supplier d'ouvrir en faveur de son Ordre les trésors de l'Eglise, pour la plus grande gloire de Dieu et l'heureux succès de ses œuvres, et de lui accorder les faveurs suivantes :

- I. Pour ses successeurs, le titre et la qualité de Missionnaire apostolique, dont il a le bonheur d'être lui-même revêtu ;
- II. Pour tous les prêtres de la Société de Marie ... le pouvoir d'ériger partout des Congrégation de l'Immaculée Conception, de les affilier ... à celle de Bordeaux ... » (16 septembre 1838 ; cette lettre ne parvint à Rome qu'au début de 1839 ; Lettres de M. Chaminade, Tome IV, p. 372)

Pour reprendre ce mandat à sa source, rappelons que c'est vers la fin de l'année 1800, au moment de son retour d'Espagne, que l'abbé G.-Joseph Chaminade sollicite lui-même le titre et la mission de Missionnaire apostolique, et cela par l'intermédiaire de Mgr de la Tour du Pin, archevêque d'Auch, dont il avait été le compagnon d'exil à Saragosse d'octobre 1797 à mars 1798, et qui venait de lui confier l'administration du diocèse de Bazas ; le titre sollicité fut accordé par un Décret de la Propagande en date du 28 mars 1801.

Nous avons ainsi rappelé deux éléments permettant de mieux saisir l'esprit et les intentions («mens et proposita») de G.-Joseph Chaminade, Fondateur : la conviction intime qu'il avait de l'inspiration divine et le grand soin qu'il a toujours eu de faire approuver par l'Eglise tout ce qu'il faisait.

III. Posons-nous à présent, rapidement, **quelques questions** qui nous permettront de mieux comprendre ce dessein inspiré par Dieu et d'arriver ainsi à certaines conclusions.

1. D'où venait l'esprit qui animait ce grand dessein ?
2. D'où venait l'assurance que ce dessein et l'esprit qui l'animait venaient vraiment de Dieu ?
3. Que déduire ou induire de ces éléments ?

3.1. L'esprit qui animait cette mission

Ici également, on découvre facilement la conviction profonde du P. Chaminade : Dieu avait confié à Marie une mission spéciale dans le grand œuvre du salut. Il n'est pas question de développer dans cet article le thème de ce qu'on pourrait appeler la mystique qui sous-tend les entreprises apostoliques et religieuses du Fondateur. Qu'il suffise de rappeler que, dès décembre 1800, c'est à l'Immaculée Conception que sont rattachées les entreprises qui donneront naissance aux Congrégations de l'Immaculée Conception, mystère que Chaminade appellera un mystère de victoire. L'esprit qui anime la mission c'est « qu'à elle est réservée de nos jours une grande victoire : à elle appartient la gloire de sauver la foi du naufrage dont elle est menacée parmi nous » (24 août 1839, aux prédicateurs de retraites ; Lettres de M. Chaminade, Tome V, p. 73).

«Nous nous sommes empressés d'offrir à Marie nos faibles services, pour travailler à ses ordres et combattre à ses côtés. Nous nous sommes enrôlés sous sa bannière... et nous nous sommes engagés à la seconder de toutes nos forces jusqu'à la fin de notre vie... Nous avons pris le Nom et l'étendard de Marie, prêts à voler partout où elle nous appellera, pour étendre son culte et, par lui, le royaume de Dieu dans les âmes» (Ibidem, p. 73-74).

Ce qui est exprimé dans cette Lettre aux prédicateurs de retraites

est l'aboutissement et le couronnement de la mystique qui sous-tendait l'action de Chaminade dans toutes ses œuvres depuis son retour à Bordeaux, en 1800.

Se référant à la Société de Marie, il avait aussi affirmé d'une façon très claire en l'écrivant de sa propre main que

«Cet Ordre prend le Nom de *Société de Marie* (celui de famille de Marie, exprimerait mieux sa nature) ; parce que tous ceux qui la composent ou la composeront à l'avenir, doivent : 1. Se consacrer à Marie. 2. La regarder comme leur Mère, se regarder eux-mêmes comme ses enfants. 3. Se former dans le sein de sa tendresse maternelle à la ressemblance de J.C., comme cet adorable fils y a été formé lui-même à la nôtre, c'est-à-dire, tendre à la plus haute perfection ou vivre de la vie de Jésus-Christ sous les auspices et la conduite de Marie. 4. N'entreprendre leurs travaux pour atteindre la fin médiate de leur institution que dans une entière confiance en la protection de l'auguste Nom de Marie et le désir de le faire glorifier. Le vrai secret de réussir dans ses travaux soit pour sa propre perfection, soit pour le soutien de la Religion et la propagation de la foi, est d'y intéresser la Sainte Vierge, de lui en rapporter la gloire, dans les vues et les sentiments de N.S.J.C.» («Société de Marie. Principes de sa constitution et de ses règlements». Cf. «Ecrits de Direction», vol. II, n. 350, p. 156).

Ce merveilleux aspect de notre Don de Dieu se trouve exposé et analysé ailleurs ; qu'il nous suffise donc de l'avoir sobrement rappelé, comme élément essentiel des «mens et proposita Fundatoris». Oui, vraiment comme l'ont décidé dès 1817 les premiers membres de la Société de Marie, «on posa en principe... 5. qu'elle serait sous la protection et comme la propriété de la Sainte Vierge».

2. D'où lui était venue la conviction que ce dessein et cet esprit étaient d'inspiration divine ?

C'est donc avec une constance qui ne s'est jamais démentie que le Fondateur exprima sa conviction qu'il ne faisait que remplir une mission, réaliser un dessein inspiré par Dieu ; lui, si timide quand il ne s'appuie que sur ses propres forces ou à vues humaines, se montre inébranlable quand *ce dessein* est en jeu... cela jusqu'à «monter à l'échafaud» s'il le fallait.

On ne peut s'empêcher de faire référence aux divers témoignages qui mettent cette conviction et cette assurance en relation avec ce qui se serait passé à Saragosse, et spécialement auprès de N.D. del Pilar. Il faudrait se reporter à la transcription de ces divers témoignages que j'ai faite dans mon rapport au Congrès Mariologique International de Saragosse en octobre 1979 ; pour ne pas alourdir cet article, je ne transcris ici que ceux-ci :

«On m'avait dit que M. Chaminade avait entendu comme une voix dans le temps, qui lui disait d'établir un ordre religieux ; je voulais en savoir davantage, mais le bon Père en a gardé le secret jusqu'à présent... Je me rappelle qu'une fois, le bon Père a dit en conférence, parlant de l'oraison ou des paroles intérieures : «mes enfants, je vous ai vus tels que vous êtes ici, et cela s'est fait en un clin d'œil, il y a longtemps». Je désire rester longtemps avec le bon Père, quand même ce ne serait que pour bien connaître l'Institut de Marie et les vues de Dieu sur la Société, en apprenant du Fondateur même ce qu'il s'est passé. - Toutes ces notes sont soumises à la lecture et à la décision de notre bon Père. Il en usera comme bon lui semblera... Je suis consolé dans l'espérance d'avoir les avis en conséquence. Je ne demande que deux choses : 1. que le bon Père les lise, 2. qu'il me fasse les observations là-dessus pour le salut de mon âme» (Dernière partie d'un document de 18 pages écrit au Fondateur par Charles Rothéa, le 16 juin 1829, AGMAR 155.1.66).

Dans la Circulaire annonçant la mort du Fondateur, le Père Caillet qui avait été l'un de plus proches collaborateurs du P. Chaminade et qui ne l'avait pratiquement pas quitté depuis 1822, s'exprime d'une manière claire ; au dire du P. Chevaux personne ne connaissait le Fondateur comme le P. Caillet ; il était le contraire d'un illuminé, et il sortait d'une période de cinq années où presque tout avait opposé les deux hommes :

«Je dois aujourd'hui à votre vénération pour un père qui n'est plus, des détails dont son humilité l'eut fait rougir pendant sa vie... Par là vous connaîtrez mieux celui que la divine Providence a daigné choisir pour donner une nouvelle famille à Marie. Ces détails vous seront d'autant plus précieux qu'ils ont été fournis par notre bon Père lui-même, lorsque, dans l'effusion de sa reconnaissance et l'épanchement de l'intimité, il nous révélait les grandes choses que

Dieu a faites pour lui et par lui...».

«Il se mit en route pour l'Espagne... Il choisit pour lieu de sa retraite Saragosse, ville célèbre par son pèlerinage à Notre-Dame du Pilier. Ce fut là qu'il attendit, dans le calme de sa soumission aux desseins de la Providence, qu'il plût à Dieu de faire luire sur son infortunée patrie des jours plus heureux. Ce fut là aussi que son amour déjà si tendre pour Marie devint plus vif et s'accrut sensiblement. Le bonheur qu'il éprouvait à raconter les émotions dont son cœur s'était senti plein à la vue du pilier miraculeux, nous a fait comprendre une partie des faveurs dont la sainte Vierge a daigné le combler dans cet auguste sanctuaire. Aussi, ne craignons-nous pas de dire que ce fut là encore que, sous l'inspiration divine, il conçut le projet, qu'il devait exécuter plus tard avec tant de succès, d'établir en France, s'il y rentrait, des Congrégations en l'honneur de la Reine du ciel, et un ordre religieux qui lui serait spécialement consacré...».

Au moment où il allait rentrer en France, «il crut devoir s'adresser au Saint-Siège afin d'en obtenir des pouvoirs assez étendus pour lui permettre de réaliser tout le bien qu'il méditait. Il présenta donc au Souverain Pontife une supplique... et bientôt après, il reçut de Rome un Bref qui lui conférait le titre et les pouvoirs de Missionnaire apostolique» (Voir «Extraits du recueil des circulaires du R.P. Chaminade et du R.P. Caillet», p. 135-142).

Je ne citerai pas les deux témoignages fournis par le P. Lalanne dans la *Notice Historique* et dans le *Dictionnaire des Ordres religieux*, tous deux de 1858, car ils sont très connus. On les trouvera dans le Rapport au Congrès de Saragosse déjà mentionné. Qu'on se réfère aussi à ce rapport pour deux points particuliers : d'abord celui des deux mots employés par les témoins, ceux de «voie» et de «voix», puis celui de l'incise «depuis trente ans qu'il me l'a inspiré», et non «depuis vingt ans», comme l'écrit l'auteur de l'Esprit de notre Fondation. Ces «trente ans» feraient remonter les premières traces de cette inspiration au temps de Mussidan.

Enfin, du témoignage indirect, fourni par le P. Henri Rousseau, racontant l'entrevue qu'il avait eue avec le P. Lalanne, durant une heure et demie, à Thonon, en avril 1979, je retiendrai la conviction que le P. Lalanne avait réussi à faire passer : «Le P. Lalanne était absolument sûr du caractère divin de la mission de M. Chaminade et il chercha à

communiquer à son jeune commensal la certitude qu'il avait toujours gardée. A vrai dire, M. Chaminade qui fut souvent interrogé par ses premiers disciples sur cet événement (celui de Saragosse) d'un si haut intérêt pour eux, ne voulut jamais en détailler les circonstances, mais il n'a pas dissimulé sa mission spéciale ni le caractère personnel, surnaturel, impératif dont elle avait été marquée» (Témoignage de Henri Rousseau au Procès Informatif de la Cause de Béatification du P. Chaminade, aux AGMAR, 1852.24, «Positio super virtutibus», p. 142).

3.3. Que déduire ou induire de ces éléments ?

3.3.1. Le grand dessein réalisé par le Fondateur et l'esprit qui l'animait («mens et proposita») ont-ils été l'objet d'une inspiration ou d'une illumination particulière ?

On ne peut répondre à cette première question qu'en groupant divers éléments déjà connus et qui, mis ensemble, entraînent la conviction.

a. Le Fondateur manifeste une conviction constante pendant presque cinquante ans, exprimée devant toute sorte de personnes (ses frères, les autorités de l'Etat et de l'Eglise, en particulier le Souverain Pontife), conviction pour laquelle il est prêt à souffrir les pires ennuis.

b. Cette conviction est que les entreprises apostoliques dont il a été l'instrument, ne sont pas vraiment son œuvre ; qu'elles lui ont été inspirées d'en haut ; que cette inspiration est mise en relation avec le rôle de Marie dans le mystère du salut et spécialement en ces dernières temps.

c. Enfin, le Fondateur ne pouvait ignorer que ses disciples les plus intimes disaient que la Vierge elle-même lui avait confié la mission d'établir des Congrégation, puis des Ordres, qui seraient les instruments de Marie pour sauver la foi. Or il n'a jamais protesté contre cette tradition. En particulier, il lui aurait été si facile de répondre au P. Rothéa qu'il avait mal compris la phrase qu'il citait («Mes enfants, je vous ai vus...»).

Pour qui connaît le P. Chaminade, ainsi que sa prudence et sa lenteur avant de se lancer en quelque entreprise que ce soit tant qu'il

n'avait pas vu clairement que le doigt de Dieu était là, pareil silence ne peut s'expliquer que dans le cas d'une inspiration authentique.

3.3.2. Quand cette inspiration s'est-elle produite ?

Laissant de côté certains points intéressants, mais secondaires, on ne peut s'empêcher de voir clairement que les années 1797 à 1800, celles de Saragosse, ont joué un rôle capital et marqué un tournant dans la vie et dans l'action de G. Joseph Chaminade.

Evidemment Chaminade n'est pas arrivé en Espagne comme si rien ne s'était passé auparavant ; Saragosse n'est pas une sorte de «création ex nihilo» ; tout ce qui avait marqué la vie et l'action de Chaminade, en particulier Mussidan et la Révolution, avait créé le terrain favorable pour que germe et mûrisse la grâce de Saragosse. Mais les trois années près de N.D. del Pilar apparaissent comme décisives. Après Saragosse, on remarque chez lui une orientation tellement décidée et une conviction tellement ancrée, qu'on ne peut pas ne pas établir une relation de cause à effet entre ce séjour et tout ce qui va se manifester ensuite, pendant près de cinquante ans.

Chaminade rentre d'Espagne avec deux principes qui vont diriger toute sa vie et son apostolat jusqu'à sa mort : Missionnaire et Marie ; ou pour mieux dire encore, Missionnaire de Marie. En effet, dès 1800 il demande d'être envoyé en mission par le Souverain Pontife lui-même ; ensuite il se réclamera constamment et explicitement de cette mission reçue du Pape, qui porte en germe toutes les missions particulières. De même et d'une façon constante, à partir de Saragosse, ses actions sont entreprises au nom de Marie et pour l'assister dans la mission universelle qu'elle a reçue de Dieu : on fait alliance avec elle, on fait société avec elle.

Ce projet missionnaire et marial au service de la foi et du salut des hommes est un projet universel. S'il commence à se réaliser dans le Sud-ouest, il est conçu pour s'étendre à la France entière et même au monde entier. Rien n'exprime mieux cela que la lettre déjà plusieurs fois citée que Chaminade écrivit à Grégoire XVI, le 16 septembre 1838 et qui se trouve en épilogue de la Règle Marianiste récemment approuvée. Oui, «ces deux Ordres ont pris pour nom distinctif celui de l'auguste Marie : puissent-ils la faire connaître, louer et chérir par toute la terre ! Car je suis intimement convaincu que Notre Seigneur a réservé à sa Sainte Mère la gloire d'être particulièrement le soutien de l'Eglise

dans ces derniers temps !» (Lettres de M. Chaminade, Tome IV, p. 376).

En bref, les trois années de Saragosse ont été une source de grâce ; elles ont été l'occasion d'un choix explicite et fondamental de Marie et d'une dévotion active à son égard, pour l'assister dans sa mission au service de la foi. A partir de cette époque Chaminade se lance dans des fondations nouvelles et bien typées : «*Nova bella elegit Dominus*», le tout enraciné dans la mission reçue de l'Eglise par le truchement du titre de Missionnaire apostolique, que Chaminade aura soin de faire passer à tous ses successeurs. Il est donc revenu de Saragosse habité par une inspiration qui, désormais, animera toute sa vie et toutes ses entreprises et qui constitue comme le charisme de toutes ses fondations. Tout devient clair quand on admet cette inspiration.

3.3.3. De quelle nature fut cette inspiration ?

Cette question est difficile car nous n'avons que très peu d'éléments pour y répondre ; cependant, le Père Henri Lebon a risqué une solution qui est séduisante. Le seul indice que nous ayons pour nous conduire est la phrase que l'abbé Rothéa a entendue de ses oreilles, prononcée par le Père Chaminade : «Mes enfants, je vous ai vus tels que vous êtes ici, et cela s'est fait en un clin d'œil, il y a longtemps». Le témoin ajoute que le Fondateur avait prononcé cette phrase au cours d'une conférence où il parlait «de l'oraison ou des paroles intérieures». Or nous savons que le P. Chaminade était très versé en matière d'oraison et des voies d'oraison. Même en voyage, il était capable de renvoyer le P. Lalanne à des passages précis de Saint Jean de la Croix : «Il ne paraît pas que vous ayez lu et approfondi les œuvres de St Jean de la Croix, et en particulier le second livre de la Montée du Carmel» (4 août 1835 ; Lettres de M. Chaminade, Tome III, p. 516). Cette mention est d'autant plus frappante qu'il s'agit précisément d'un passage où St Jean de la Croix met en garde contre la tendance à se laisser conduire non par la foi, mais par des visions et paroles divines, car ces manifestations, même si elles sont vraies, peuvent encore être l'occasion d'erreur. Chaminade, lui, avait lu et approfondi St Jean de la Croix ; il savait donc avec quelle prudence il faut se conduire en matière de paroles divines ; or il n'a pas craint de dire ce que nous a rapporté l'abbé Rothéa ; il devait donc être bien certain de la réalité de ce qu'il avait vu, il y avait longtemps.

Peut-on citer ici justement un passage du Second Livre de la Montée du Carmel : «C'est comme si on voyait s'ouvrir une porte de lumière, avec l'impression d'un éclair qui découvre subitement l'étendue, en chassant l'obscurité de la nuit. Pendant un moment tous les détails se montrent avec une merveilleuse netteté, puis la nuit retombe ; mais les formes et les figures restent dans l'imagination. La persistance de ces visions est telle que rien ne les enlève entièrement, et que le temps même est incapable d'en effacer le souvenir» (Chap. 24 du Second Livre de la Montée du Carmel).

De toute manière, quel que soit le moyen dont Dieu s'est servi pour inspirer son dessein au Fondateur, l'important est qu'il soit approuvé par l'Eglise ainsi que les institutions qu'il a fait naître pour l'avancement du Royaume. L'Eglise, en approuvant notre Règle en 1983, a sanctionné une fois de plus et pour notre temps les «mens et proposita Fundatoris».

La conviction du Fondateur, qui doit également être la nôtre est que : «Ce que vous êtes, vous l'êtes par notre bonne Mère : c'est elle qui a conçu cette fondation ; c'est elle qui en a préparé les éléments ; c'est elle qui continue à veiller sur son œuvre et à s'en occuper» (Cité par le P. Simler dans la Vie du P. Chaminade, p. 118).

* * *

«Notre mission trouve son inspiration et son modèle en Marie, Mère de l'Eglise, qui a participé de toute son âme à l'œuvre de son Fils et continue à être active dans l'histoire du salut» (Règle Marianiste, art. 65).